



Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine



2022-2023

Rapport d'activités

Période 29 mars 2022 - 28 février 2023



Site Natura 2000 FR7401105

Landes et zones humides de la Haute Vézère

Bonnefond, Chavanac, Meymac, Millevaches, Pérols-sur-Vézère, Saint-Merd-les-Oussines, Saint-Sulpice-les-Bois, Tarnac (19)

05 55 03 29 07

| cen-nouvelle-aquitaine.org

| 6 ruelle du Theil,
87510 Saint-Gence



Landes et zones humides de la Haute Vézère

Site Natura 2000 FR7401105

Bilan d'animation pour la période :

29 mars 2022 – 28 février 2023

Structure animatrice :



Maîtrise d'ouvrage de l'opération :



Avec de concours financier de :



Rédaction et animation Natura 2000 : Sonia GUITTONNEAU (CEN NA)

Sommaire

1) Préambule.....	4
a) Le Docob et le site Natura 2000.....	4
b) L'animation	4
2) Réunions avec le maître d'ouvrage	5
3) Animations des contrats et charte Natura 2000	5
a) Démarchages de propriétaires pour des contrats Natura 2000	5
b) Accompagnement des porteurs de projets.....	12
i) Contrats non agricoles et non forestiers	12
ii) Contrats forestiers	24
iii) Mesures agroenvironnementales et climatiques	24
iv) Plan de gestion pastorale	25
c) Animation des chartes Natura 2000	26
4) Incidences Natura 2000.....	26
5) Sensibilisation et communication.....	27
a) Animations.....	27
b) Lettre d'information du site.....	28
c) Site internet	28
d) Autres actions de sensibilisation et de communication.....	28
6) Suivis	28
a) Prise de vues géo-référencées	28
b) Données naturalistes	29
c) Autres suivis	29
7) Bilan et comité de pilotage	30
a) Rédaction d'un rapport d'activité.....	30
b) Préparation et animation d'un Comité de pilotage.....	30
c) Bilan du temps d'animation.....	31
Annexes	32

Table des cartes :

Carte 1 : Localisation des secteurs de démarchage pour proposition de contrat Natura 2000	6
Carte 2 : Résultat du démarchage des propriétaires sur le secteur 6 Pérols.....	10
Carte 3 : Localisation des contrats Natura 2000 en cours.....	12
Carte 4 : Localisation des travaux réalisés pour le contrat Natura 2000 au Longeyroux	14
Carte 5 : Localisation des travaux réalisés pour le contrat Natura 2000 sur la lande "A la Vue"	17
Carte 6 : Localisation des travaux prévisionnels et réalisés pour le contrat Natura 2000 à Chabannes.....	19
Carte 7 : Localisation des travaux réalisés pour le contrat Natura 2000 Pont la Pierre	21
Carte 8 : Localisation des travaux prévisionnels pour le contrat Natura 2000 à la Grande Ribière.....	22
Carte 9 : Localisation des MAEC en 2022	25
Carte 10 : Localisation des demandes d'incidences Natura 2000 sur la période d'animation 2022	27
Carte 11 : Données d'espèces saisies dans le cadre de l'animation Natura 2000 en 2022 ...	29

Tables des photos :

Photos 1 : Photos des travaux sur le contrat Natura 2000 Longeyroux.....	13
Photos 2 : Photos des travaux sur le contrat Natura 2000 « A la Vue »	16
Photos 3 : Photos des travaux sur le contrat Natura 2000 Chabannes	18
Photos 4 : Photos des travaux sur le contrat Natura 2000 Pont la Pierre.....	20

Table des annexes :

Annexe 1 : Modèle de lettre de contact des propriétaires, pour un contrat forestier.....	33
Annexe 2 : Lettre de liaison n°2 du site Natura 2000	34
Annexe 3 : Aperçue de la page internet du site Natura 2000.....	36
Annexe 4 : Article sur le site internet du CEN NA sur le contrat Natura 2000 « A la Vue » ...	37

1) Préambule

a) Le Docob et le site Natura 2000

Code : FR7401105

Statut : ZSC (Zone spéciale de conservation)

Directive européenne : Habitat-Faune-Flore

Département concerné : Corrèze

Communes concernées : Bonnefond, Chavanac, Meymac, Millevaches, Pérois-sur-Vézère, Saint-Merd-les-Oussines, Saint-Sulpice-les-Bois, Tarnac

Superficie du site : 7707 ha

Date de validation du Docob par le COPIL : 27 septembre 2006

Arrêté Ministériel de désignation du site : 27 mai 2009

Arrêté Préfectoral de validation du Docob et de la charte : 9 mars 2012

b) L'animation

La structure porteuse du site Natura 2000 est le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, et ce depuis 2021.

La structure animatrice est le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine et l'animatrice est Sonia Guittonneau, chargée de missions.

L'animation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 est réalisée via un marché à procédure adaptée, qui comporte un cahier des clauses techniques particulières, dans lequel le cahier des charges est détaillé. La suite de ce rapport est organisée de manière à ce que chaque partie corresponde à un des points de la commande.

Sur la période, l'animation du site s'étale du 29 mars 2022 au 28 février 2023.

2) Réunions avec le maître d'ouvrage

Réunion de lancement de l'animation :

La réunion de lancement de l'animation a été réalisée le 01/04/2022, lors de laquelle nous avons discuté des attentes du parc pour l'animation du site, et des différents livrables à fournir en fin d'animation.

Réunion de restitution des livrables et réflexion sur la période d'animation suivante :

Une réunion de réflexion sur la période d'animation suivante a eu lieu le 05/01/2023. Avec le PNRML, nous y avons discuté entre animateurs Natura 2000 des différents besoins pour l'animation Natura 2000.

La réunion de restitution des livrables aura lieu le 24 février 2023, lors de laquelle ce présent rapport d'activités sera remis, ainsi que l'ensemble des livrables.

Réunion de préparation au COPIL :

La réunion de préparation au COPIL a eu lieu le 21 novembre 2022 pour caller le format de la présentation et les thèmes à aborder.

Echanges téléphoniques et / ou mails réguliers :

L'animatrice Natura 2000 envoyait régulièrement un mail résumant les différents points de l'animation afin d'en discuter avec le PNR ML. Ces mails réguliers constituent la base d'échanges et de conseils permettant à l'animatrice d'avancer sur ses dossiers.

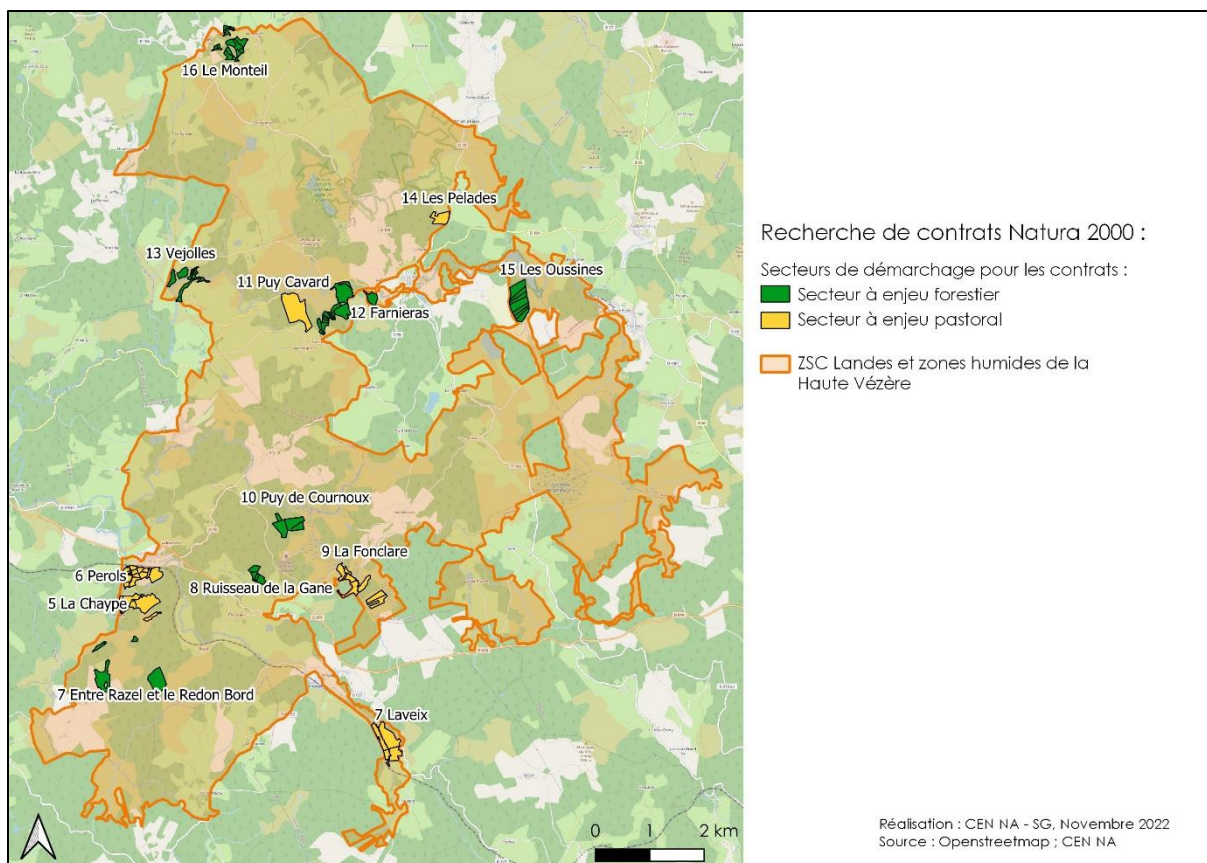
Des points d'étape concernant le démarchage foncier :

Ces points d'étape concernant le démarchage foncier ont été réalisés, au fur et à mesure des diverses réunions avec le PNR ML. En particulier, le sujet du démarchage a été plus abordé lors de la réunion du 02/09/2022 sur le bilan de mi-animation.

3) Animations des contrats et charte Natura 2000

a) Démarchages de propriétaires pour des contrats Natura 2000

Le PNR ML avait identifié 13 secteurs prioritaires au sein du site (voir Carte 1) : 7 secteurs à enjeu forestier et 6 secteurs à enjeu pastoral. Les secteurs prioritaires à enjeu pastoral ont été identifiés par la présence d'espaces agro-pastoraux non pâturés actuellement, stratégiques pour la conservation habitats d'intérêt communautaire ; les secteurs prioritaires à enjeu forestier ont été identifiés par la présence de hêtraie d'intérêt communautaire à préserver.



Carte 1 : Localisation des secteurs de démarchage pour proposition de contrat Natura 2000

Sur ces secteurs, les propriétaires devaient être contactés afin de leur proposer des contrats Natura 2000.

La démarche mise en place est la suivante :

- Récupération des noms des propriétaires et de leurs coordonnées, grâce à l'accès du CEN à la base de données foncières ;
- Visite de terrain pour déterminer les enjeux des parcelles ;
- Rédaction d'un courrier expliquant l'intérêt écologique des milieux présents sur les parcelles et explication de Natura 2000 et des contrats Natura 2000 ;
- Contact téléphonique avec le propriétaire ;
- Rencontre sur le terrain si volonté de la part du propriétaire.

Les résultats de ces démarchages ont été consignés dans un tableur et dans une couche SIG, reprenant l'ensemble des informations issues des échanges avec les propriétaires. Un exemple de lettre de démarchage utilisée pour les secteurs forestiers a été mis en Annexe 1.

Voici les résultats des différents échanges qui ont eu lieu avec les propriétaires :

- Secteurs à enjeu forestier :

- Secteur 7 - Entre Razel et le Redon Bord (enjeu forestier) :

Sur ce secteur, des parcelles forestières de feuillues avaient été identifiées pour proposer des contrats forestiers. Parmi les parcelles forestières identifiées :

- Une parcelle comportait de gros hêtres mais la parcelle est de taille trop petite pour proposer un contrat forestier ;
- Une parcelle présentait de la hêtraie, mais la forêt avait été exploitée en partie ;
- Une parcelle n'était pas de l'habitat d'intérêt communautaire « hêtraie à houx », et ne comportait pas de hêtre contractualisable ;
- Une parcelle comportait des hêtres de taille trop petite pour proposer un contrat forestier.

Ce secteur n'est donc que peu opportun pour la mise en place d'un contrat forestier de maintien de gros hêtres.

Cependant, sur ce secteur, d'autres parcelles adjacentes sont intéressantes : elles présentent des tourbières non pâturées, qui sont en train de se refermer avec la colonisation de pins. Ainsi, le contact avec l'indivision de propriétaire a été tenté : envoi d'une lettre aux propriétaires, puis appel au forestier gérant les parcelles forestières. N'ayant pas eu de retour par la suite, le contact direct avec les propriétaires n'a donc pas été possible pour leur parler des contrats Natura 2000.

→ Il n'y a pas de possibilité de contrat Natura 2000 sur ce secteur.

- Secteur 8 - Le Ruisseau de la Gane (enjeu forestier) :

Ce secteur à enjeu forestier comporte 5 parcelles prioritaires pour 5 propriétaires ou indivisions de propriétaires. 2 des parcelles ciblées sont trop petites pour proposer un contrat Natura 2000 ou ne présentent pas suffisamment de gros hêtres ; ces propriétaires n'ont donc pas été contactés. 2 des propriétaires ont été contactés par courrier, un seul contact téléphonique a été réalisé : ce propriétaire n'est pas intéressé par un contrat forestier. Le dernier propriétaire a été contacté en commun avec un autre secteur (Secteur 10 – Puy de Cournoux).

→ Le démarchage sur ce secteur n'a pas abouti à un pré-contrat Natura 2000 forestier.

- Secteur 10 – Puy de Cournoux (enjeu forestier) :

Sur ce puy, le type de forêt présent est de la forêt de chênes sur pente rocheuse. Les chênes sont fins, et il n'y a que peu de hêtres.

Sur les 3 propriétaires ou indivision de propriétaires des 4 parcelles identifiées, 1 propriétaire de 2 parcelles a été contacté. Après explications des contrats forestiers, celui-ci ne souhaite pas s'y engager, car un engagement de 30 ans lui paraît trop long. Cependant, le propriétaire est volontaire pour marquer les arbres à conserver. Le marquage de 27 gros

hêtres a été réalisé en présence du forestier gérant ces parcelles. Ces hêtres ne seront donc pas coupés lors de la prochaine coupe d'amélioration de la parcelle.

Les 2 autres propriétaires n'ont pas été contactés : une parcelle ne se prête pas à un contrat, et l'autre propriétaire a déjà été contacté l'année dernière sur un autre secteur.

→ Aucune possibilité de contrat forestier ne se dégage sur ce secteur.

- Secteur 12 – Farnieras (enjeu forestier) :

Cette forêt de hêtres comporte 15 parcelles prioritaires pour 12 propriétaires. Le parcellaire étant très découpé, certaines parcelles sont trop petites pour pouvoir proposer un contrat forestier. Ainsi, seulement 5 propriétaires ont été contactés par courrier.

Parmi les propriétaires contactés :

- Il y a une indivision de propriétaires, avec de nombreuses personnes. Un contact téléphonique a été pris avec une des propriétaires. La situation de propriété est complexe, il est donc compliqué de proposer un contrat Natura 2000.
- Une autre indivision de propriétaires a été rencontrée. L'animatrice leur a présenté le dispositif contrat Natura 2000 et leur a préparé un diagnostic sur leurs parcelles et une proposition de contrat forestier. Après ce RDV, aucune suite de la part des propriétaires n'a été donnée.
- Un propriétaire a été rencontré pour lui expliquer le fonctionnement des contrats Natura 2000 forestier. Il ne souhaite pas s'engager dans un contrat de 30 ans.
- Un propriétaire semble intéressé, mais ne souhaite pas s'engager sur 30 ans en raison de son âge.
- Enfin, un propriétaire a été rencontré et il est volontaire pour s'engager dans un contrat forestier (2 parcelles pour un total d'environ 2 ha).

→ Sur ce secteur, il y a une opportunité de contrat Natura 2000 forestier.

- Secteur 13 – Vejolles (enjeu forestier) :

Ce secteur présente 11 parcelles prioritaires, correspondant à 7 propriétaires ou indivisions. Sur l'ensemble de ces parcelles, seulement 2 pourraient être éligibles à un contrat forestier. Un courrier a été envoyé à ces 2 propriétaires, sans retour de leur part.

→ Sur ce secteur, il n'y a pas d'opportunité de contrat Natura 2000 forestier.

- Secteur 15 – Les Oussines (enjeu forestier) :

Le Grand Bois aux Oussines est une forêt majoritairement de hêtres. Il y a 7 parcelles prioritaires pour 4 propriétaires. Seulement 4 parcelles sont intéressantes car présentent de la hêtraie et de gros hêtres :

- Un courrier a été envoyé à une propriétaire, sans retour pour le moment
- 3 parcelles sont propriétés de la commune. Une note technique a été rédigée à l'attention de la commune, expliquant le fonctionnement des contrats forestiers. Les échanges sont encore en cours.

→ Pour le moment, il n'y a pas de possibilité de contrat Natura 2000 forestier sur ce secteur.

- Secteur 16 – Le Monteil (enjeu forestier) :

Sur ce secteur à enjeu forestier, sur les 14 parcelles identifiées (pour 6 propriétaires), seulement 1 présente un intérêt pour sa forêt de hêtres. Les propriétaires de cette parcelle ont donc été contactés par courrier. Après contact téléphonique, ceux-ci expriment qu'ils ne souhaitent pas s'engager dans un contrat Natura 2000 forestier, malgré le fait qu'ils ne comptent pas couper la forêt.

→ Pas de possibilité de contrat Natura 2000 sur ce secteur.

- Secteurs à enjeu pastoral :

- Secteur 5 – La Chaype (enjeu pastoral) :

Sur ce secteur à enjeu pastoral, une remise en pâturage pour l'entretien des milieux naturels pourrait être intéressante. L'animatrice du site n'a pas réussi à joindre l'unique propriétaire (même propriétaire que sur le secteur 7).

→ Il n'y a pas de possibilité de contrat ni-ni sur ce secteur.

- Secteur 6 – Pérols (enjeu pastoral) :

Ce secteur à enjeu pastoral comporte 14 parcelles prioritaires pour 7 propriétaires ou indivisions. 5 courriers ont été envoyés aux propriétaires pour leur proposer une remise en pâturage des parcelles dans une optique d'entretien des milieux naturels. Deux des propriétaires ont été rencontrés. Parmi les réponses des propriétaires :

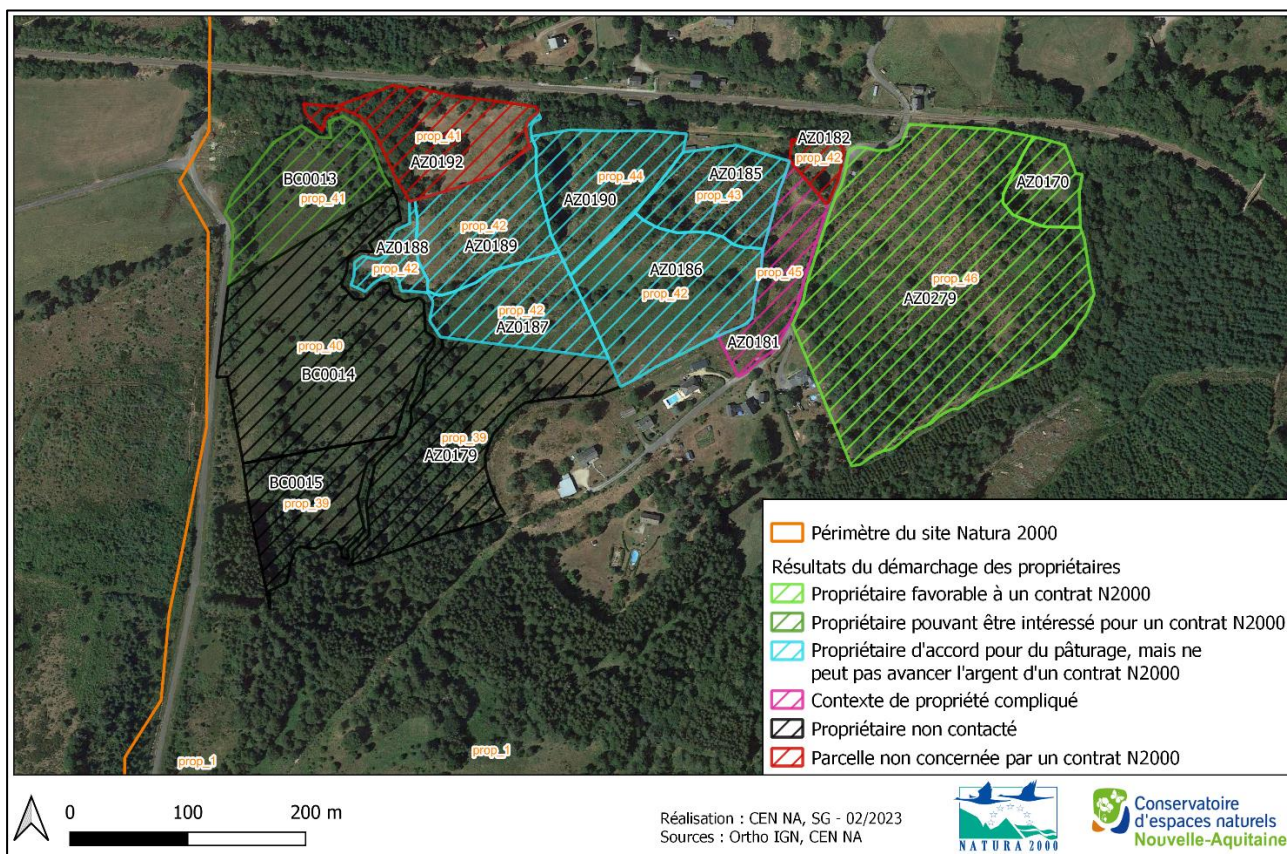
- Une indivision de propriétaire est dans un contexte de propriété compliqué, il semble donc difficile de leur proposer un contrat Natura 2000. Un contact de l'ensemble des propriétaires de l'indivision pourrait peut-être débloquer la situation. Le propriétaire contacté ne semble cependant pas fermé à un projet de remise en pâturage.
- Après un RDV avec une propriétaire, celle-ci est d'accord pour un contrat Natura 2000. Un diagnostic sera à réaliser l'été prochain, pour proposer des travaux dans le cadre d'un contrat Natura 2000. La surface disponible est d'environ 4 ha. Le projet est cependant conditionné à la présence d'animaux pouvant pâturer.
- Deux propriétaires différents seraient d'accord pour un projet de pâturage sur 6 parcelles, mais ils ne peuvent pas avancer l'argent pour un contrat Natura 2000. La surface disponible est d'environ 5 ha.
- Une indivision de propriétaires pourrait être intéressée par un contrat, mais en fonction de l'avance d'argent à réaliser. La surface de la parcelle n'est que de 1 ha.

→ Sur ce secteur, une propriétaire est volontaire pour un contrat Natura 2000. De plus, trois autres propriétaires semblent volontaires à l'idée d'une remise en pâturage du secteur, même si le dépôt d'un contrat Natura 2000 serait difficile pour eux d'un point de vue financier. Il serait nécessaire de rencontrer les propriétaires qui ne l'ont pas encore été afin d'affiner leurs différentes volontés, et voir ce qu'il est possible de réaliser. On peut remarquer

que les parcelles des propriétaires volontaires forment un ensemble cohérent, les parcelles étant collées.

En cas de besoin de surface à pâturer par un ou des éleveur-se-s, ce secteur pourrait être favorable, et proposé au pâturage.

Il est à noter que les 2 propriétaires des parcelles les plus intéressantes en termes d'habitats HIC (tourbière à l'Ouest du secteur) n'ont pas été démarchés, car ils ont déjà été contactés lors de l'animation Natura 2000 de l'année dernière. Ils devront être recontactés si un projet se concrétise.



Carte 2 : Résultat du démarchage des propriétaires sur le secteur 6 Pérols

- Secteur 9 – La Fontclare (enjeu pastoral) :

Sur ce secteur à enjeu pastoral, il y a de nombreuses surfaces de landes et de tourbières, qui pourraient être entretenues par pâturage. Le secteur est composé de 8 parcelles prioritaires pour 4 propriétaires ou indivisions. 3 des propriétaires ont été contactés par courrier :

- Une indivision de propriétaires ne souhaite pas s'engager dans un contrat Natura 2000.
- Il n'y a pas eu de réponse de la part des autres propriétaires contactés par courrier.

→ Pour le moment, aucun contrat Natura 2000 ne paraît possible pour ce secteur. Cependant, le secteur de la Fontclare étant vaste, il y a d'autres parcelles pour lesquelles les

propriétaires pourraient être contactés. En cas d'une demande de surfaces à pâturer dans le cadre d'un projet de pâturage, l'animation foncière pourrait être relancée, en contactant d'autres propriétaires, en particulier des propriétaires qui ont déjà eu par le passé des contacts avec le CEN NA.

- Secteur 11 – Puy Cavard (enjeu pastoral) :

Ce secteur ne concerne qu'une parcelle et une propriétaire. Un courrier a été envoyé à la propriétaire, puis une rencontre a eu lieu. Il se trouve que le secteur visé est en fait déjà pâturé par des vaches. Dans cette situation, un contrat ne peut pas être proposé, car doit avoir lieu sur des parcelles non agricoles.

→ Pas de possibilité de contrat sur ce secteur.

- Secteur 14 – Les Pelades (enjeu pastoral) :

Sur ce secteur, il n'y a qu'une seule parcelle pour 1 propriétaire. La parcelle, en abandon pastoral, pourrait être restaurée. Le propriétaire ayant déjà été contacté par le CEN NA en d'autres occasions, un contrat Natura 2000 ne sera pas possible sur ce secteur.

→ Pas de possibilité de contrat sur ce secteur.

- Secteur 17 – Laveix (enjeu pastoral) :

Sur les 4 parcelles prioritaires de ce secteur, aucun contact n'a été réalisé avec les propriétaires. En effet, 2 des parcelles étaient en cours d'achat par le CEN NA lors de la période d'animation et sont maintenant propriété du CEN NA, et les propriétaires des 2 autres parcelles sont déjà en contact avec le CEN NA. L'animatrice du site a mis au courant le chargé de mission du CEN NA gérant le secteur de la possibilité des contrats Natura 2000.

→ Pas de volonté de dépôt de contrat Natura 2000 pour le moment.

En plus de ces secteurs prioritaires, l'animatrice du site a eu l'occasion de proposer et de discuter des contrats Natura 2000 avec d'autres propriétaires sur d'autres secteurs. Un propriétaire forestier pourrait être intéressé par le dépôt d'un contrat forestier pour la préservation des vieux hêtres (Montagne de Bay).

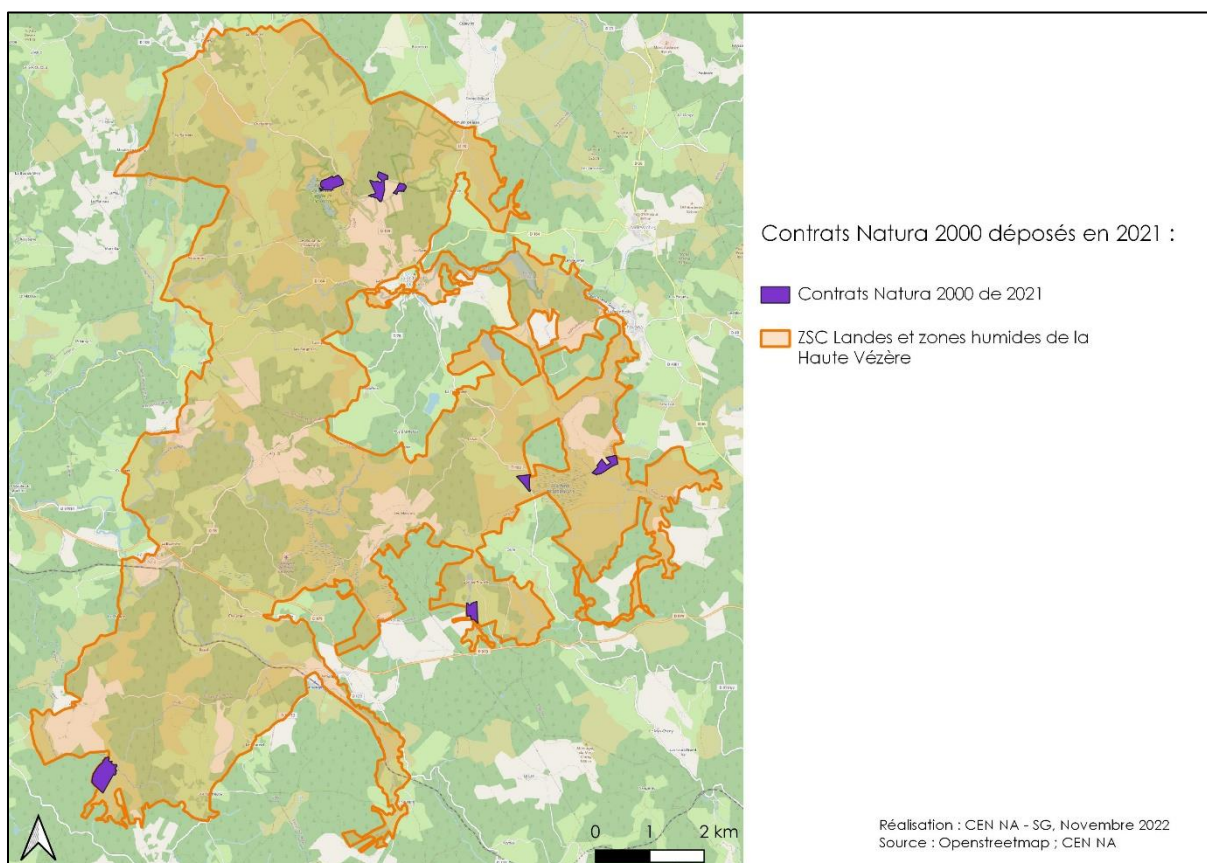
b) Accompagnement des porteurs de projets

i) Contrats non agricoles et non forestiers

Suivi de contrats en cours :

Cette année, certains des contrats Natura 2000 déposés l'année dernière ont été réalisés.

Pour rappel, voir la carte de localisation des contrats Natura 2000 en cours :



Carte 3 : Localisation des contrats Natura 2000 en cours

- Contrat Natura 2000 ni agricole-ni forestier porté par le CEN NA : LONGEYROUX

L'objectif de ce contrat est la restauration des landes sèches européenne (4030) sur environ 7 ha.

Les opérations suivantes ont été réalisées à partir de mars 2022 :

- Bûcheronnage de ligneux sur la lande fortement colonisée par les ligneux. Les arbres coupés en priorité ont été les résineux qui étaient grands (épicéas et pins) et la plupart des feuillus ont été conservés. Les arbres coupés ont été débités et empilés sur la parcelle.
- Démontage de l'ancienne clôture et évacuation du barbelé.

- Emprise de la clôture, réalisée avec un broyeur monté sur un petit tracteur. Certains arbres ont dû être élagués ou coupés pour permettre le passage de la clôture. Les limites parcellaires avaient préalablement été marquées lors de l'ouverture du chantier.
- Pose de la clôture : mise en place d'une clôture grillage pour ovins. Deux barrières ont été créées dans la clôture de part et d'autre de la parcelle. Les claies d'agnelages seront mises à disposition des éleveurs-bergers et serviront de barrières pour faciliter l'utilisation du parc.
- Entretien pastoral de la lande : le pâturage dans ce parc a débuté en été 2022. Durant la période du 02/09/2022 au 26/09/2022, ce parc a été utilisé comme parc de nuit, pour les 500 brebis du Groupement Pastoral des mille Sonnailles, qui réalise du pâturage itinérant. Pour cela, des filets mobiles ont été positionnés vers l'entrée du parc de pâturage pour diviser en plusieurs parcs de nuit. Le parc a aussi ponctuellement été utilisé pour pâturage les jours de pluie.

Photos 1 : Photos des travaux sur le contrat Natura 2000 Longeyroux



Opération de bûcheronnage sur la lande



Mise en place de la clôture grillage



Claire d'agnelage pour faciliter l'entretien pastoral



Vue du parc après la saison de pâturage



Carte 4 : Localisation des travaux réalisés pour le contrat Natura 2000 au Longeyroux

Récapitulatif de la réalisation des travaux :

Année	Mesure	Nature des travaux	Quantité	Montant TTC (€)
03/2022	N01Pi	Bûcheronnage de restauration	1,04 ha	2 376, 00 €
	N03Pi	Pose d'une clôture pour ovin	1700 ml	16 670, 40 €
A partir de l'été 2022	N03Ri	Pâturage réalisé par le groupement pastoral	7,2 ha	0 €
		Suivi chantier		547, 20 €
Total				19 640, 37 €

- Contrat Natura 2000 ni agricole-ni forestier porté par le CEN NA : A LA VUE - CHABANNES

Ce contrat vise la restauration de landes sèches européennes (4030) sur 2 site : la lande « A la Vue » et à Chabannes.

★ Sur la lande « A la Vue », l'ensemble des travaux prévus ont été réalisés :

- Bûcheronnage de ligneux, sur une petite surface. Les pins et bouleaux qui auraient gêné la mise en place de la clôture et les travaux sur la fougère ont été coupés et débités.
- Bande de décapage de sol contre la fougère aigle : réalisée sur une surface d'environ 0,04 ha, avec une mini-pelle dont le godet présente des dents. Le sol étant trop profond à cet endroit pour permettre un export total d'une bande de sol, l'entrepreneur a gratté le sol avec les dents du godet pour que les rhizomes de fougère soient cassés en profondeur.
- Travail du sol contre la fougère aigle : réalisé sur environ 0,2 ha. Les passages d'un cover-crop avec disque individualisé a permis de casser les rhizomes de fougère. Deux passages ont été réalisés, perpendiculaire l'un à l'autre.
- Emprise de la clôture : réalisée avec un broyeur, certains arbres ont dû être élagués ou coupés pour permettre la pose de la clôture.
- Pose de la clôture grillage. Deux barrières et deux sautadours ont été mis en place.
- Entretien pastoral réalisé par le Groupement Pastoral des mille Sonnailles. Sur la période du 15/07/2022 au 27/08/2022, le parc a été utilisé pendant 15 après-midi, avec les 500 brebis.

Photos 2 : Photos des travaux sur le contrat Natura 2000 « A la Vue »



Opération de bûcheronnage



Travaux de décapage



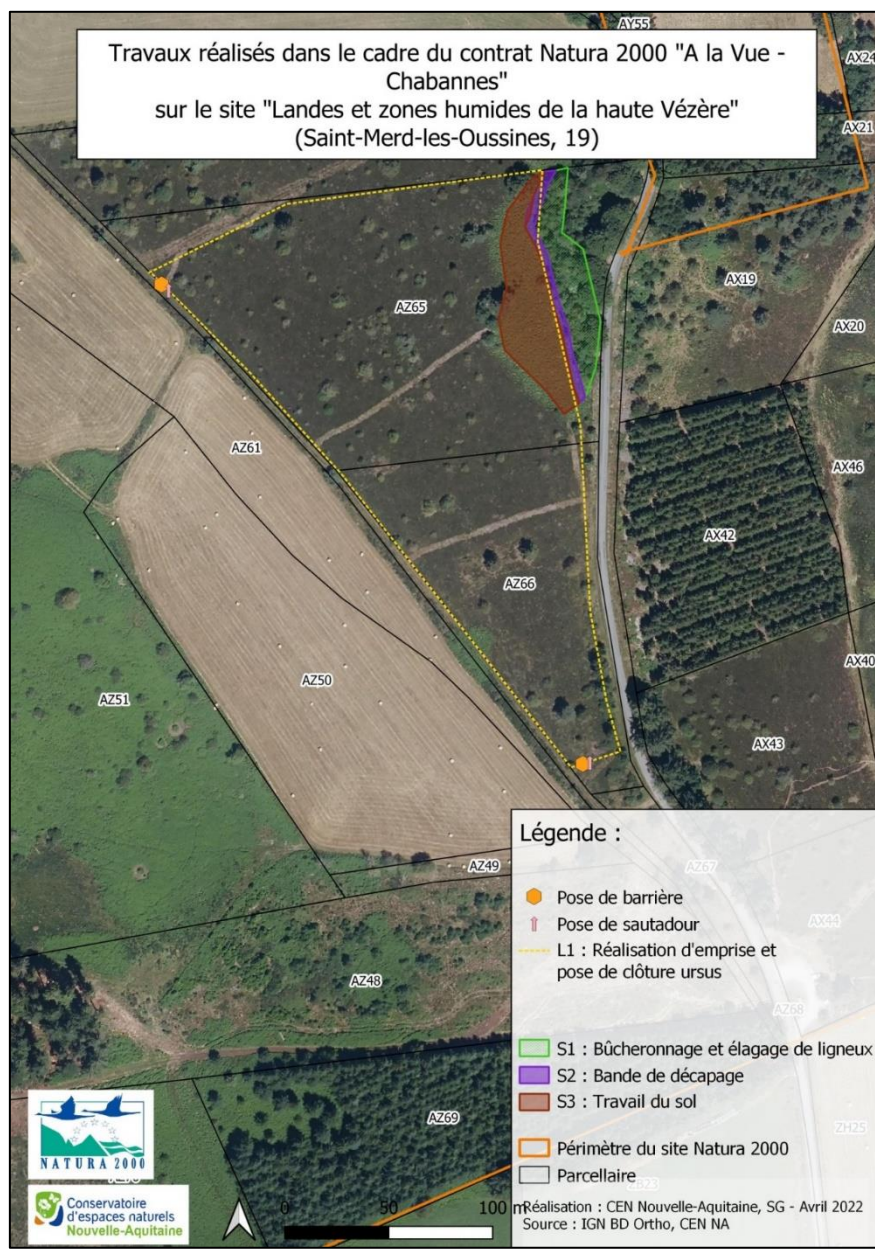
Godet à dents utilisé pour casser les rhizomes de fougère aigle



Travail du sol



Clôture grillage avec barrières et sautadours



Carte 5 : Localisation des travaux réalisés pour le contrat Natura 2000 sur la lande "A la Vue"

Récapitulatif de la réalisation des travaux :

Année	Mesure	Nature des travaux	Quantité	Montant TTC (€)
Landes « A la Vue »				
02/2022	N01Pi	Bûcheronnage	0,12 ha	1 094,40 €
11/02/2022	N08P	Décapage	0,04 ha	660 €
		Travail du sol	0,2 ha	600 €
02/2022	N03Pi	Emprise et pose de clôture	856 ml	11 453,28 €
été 2022	N03Ri	Pâturage ovin	3,29 ha	0 €
		Suivi de chantier		127,91 €
Total				13 935,56 €

★ Sur le site de Chabannes, le but du contrat est la restauration des landes par gestion de la callune par fauche et export puis pâturage grâce à l'installation d'un parc.

Cette année, seule une partie des travaux du contrat Natura 2000 ont eu lieu :

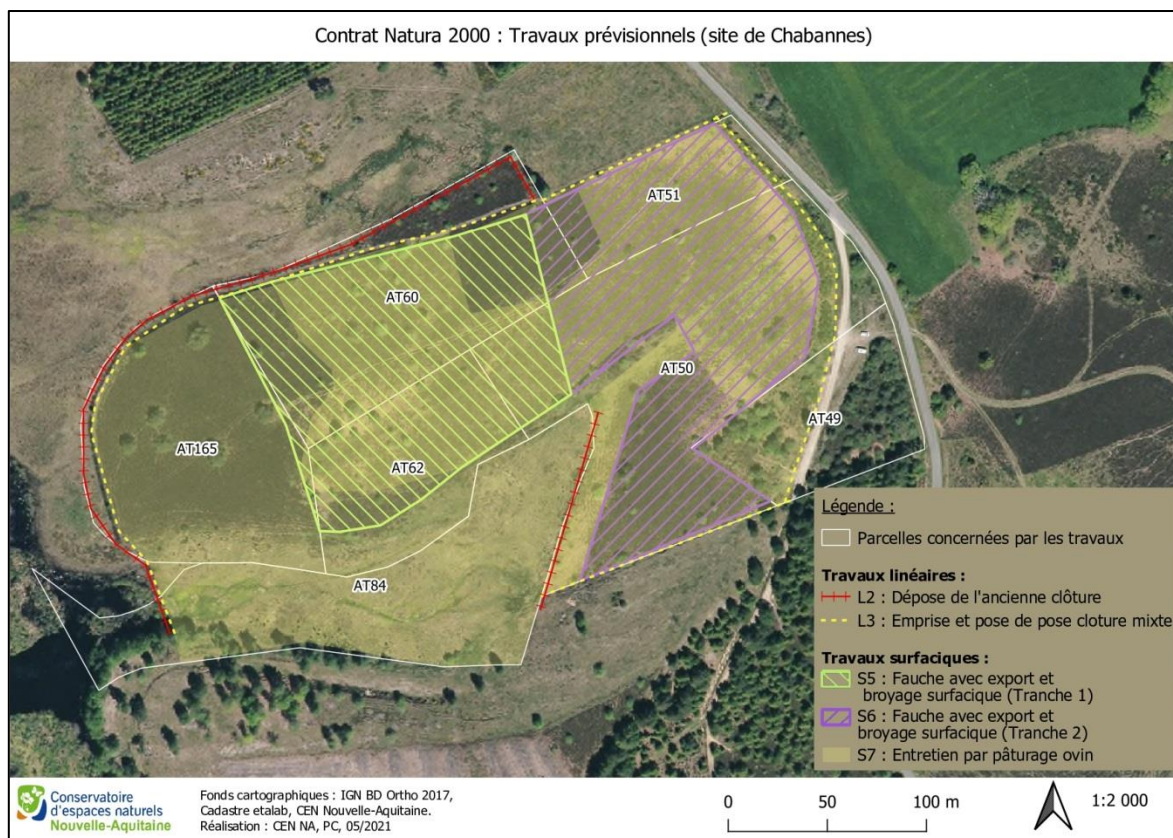
- Fauche de la callune en novembre 2022, sur la moitié de la lande. La callune a été mise en andain puis en balle ronde pour pouvoir être exportée.

Photos 3 : Photos des travaux sur le contrat Natura 2000 Chabannes



Fauche et export de la lande (1^{ère} tranche)

La suite de la réalisation des travaux sur le site de Chabannes continuera en 2023.



Carte 6 : Localisation des travaux prévisionnels et réalisés pour le contrat Natura 2000 à Chabannes

Récapitulatif de la réalisation des travaux :

Année	Mesure	Nature des travaux	Quantité	Montant TTC (€)
Chabannes				
2022	N08P	Fauche et export de la lande (1 ^{ère} tranche)	1,6 ha	2 112 €
2023	N08P	Fauche et export de la lande (2 ^e tranche)	1,6 ha	2 376 € Non encore réalisé
2023	N03Pi	Pose de clôture mixte et dépose de l'ancienne clôture	950 ml	13 527 € Non encore réalisé
A partir de 2023	N03Ri	Pâturage	6,5 ha	0 €
Total				32 524,85 €

- Contrat Natura 2000 ni agricole-ni forestier porté par le CEN NA : PONT LA PIERRE

Ce contrat Natura 2000 concerne la restauration de milieux tourbeux et de landes, par remise en pâturage de ces milieux en abandon pastoral. La remise en pâturage du site permettra de lutter contre la dynamique de la molinie et l'assèchement du milieu sur la tourbière, et la consommation des petits ligneux pour le maintien en bon état de la lande.

Les habitats d'intérêt communautaire visés sont : les tourbières hautes actives (7110*), les tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle (7120) et les landes sèches européennes (4030).

L'ensemble des travaux prévus au contrat ont été réalisés :

- Pose d'une clôture, sur 3380 ml
- Création de 2 gouilles (mares en tourbière)

En revanche, pour ce qui est de la mise en place de systèmes d'abreuvement et de l'achat du poste électrique, l'augmentation du prix du matériel ne permet pas l'achat de l'ensemble du matériel prévu au contrat. Un avenant au contrat a été fait avec la DDT19 pour n'acheter en définitive que 2 pompes à museau au lieu de 4 initialement.

Photos 4 : Photos des travaux sur le contrat Natura 2000 Pont la Pierre



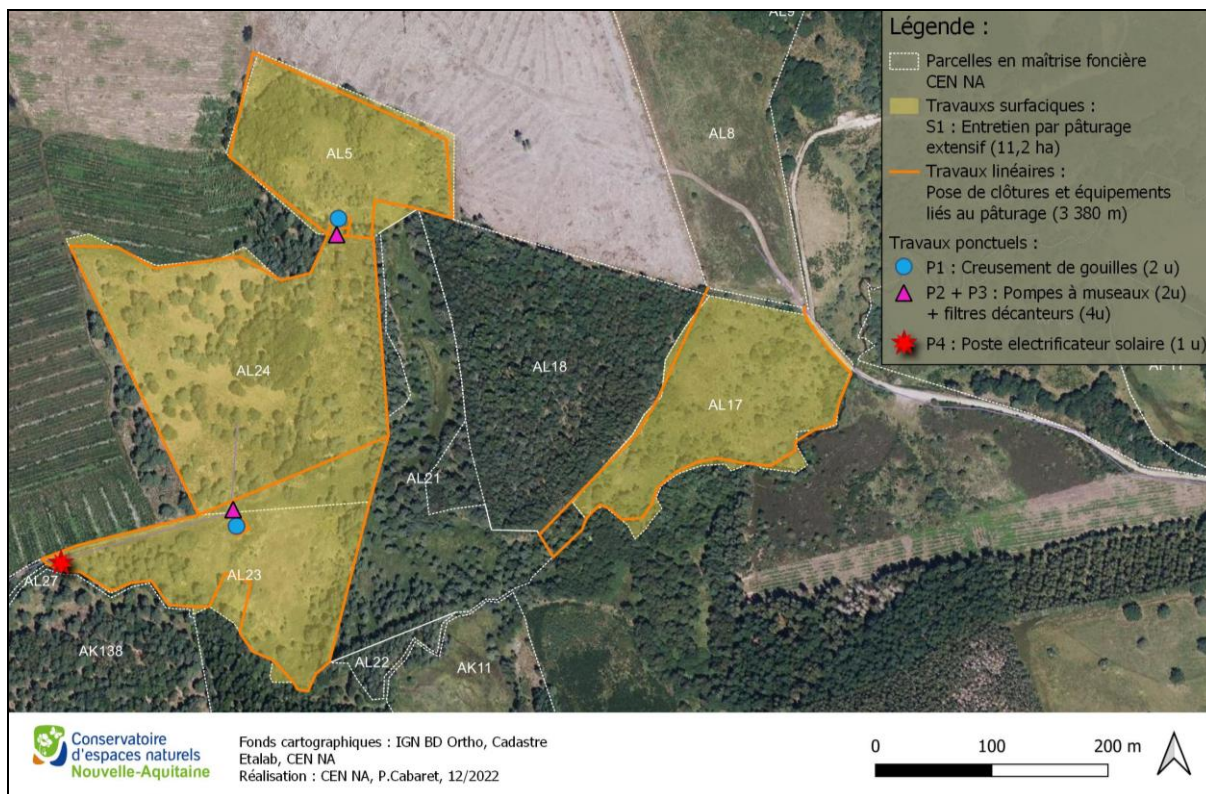
Pose de clôture



Clôture



Creusement de gouille



Carte 7 : Localisation des travaux réalisés pour le contrat Natura 2000 Pont la Pierre

Récapitulatif de la réalisation des travaux :

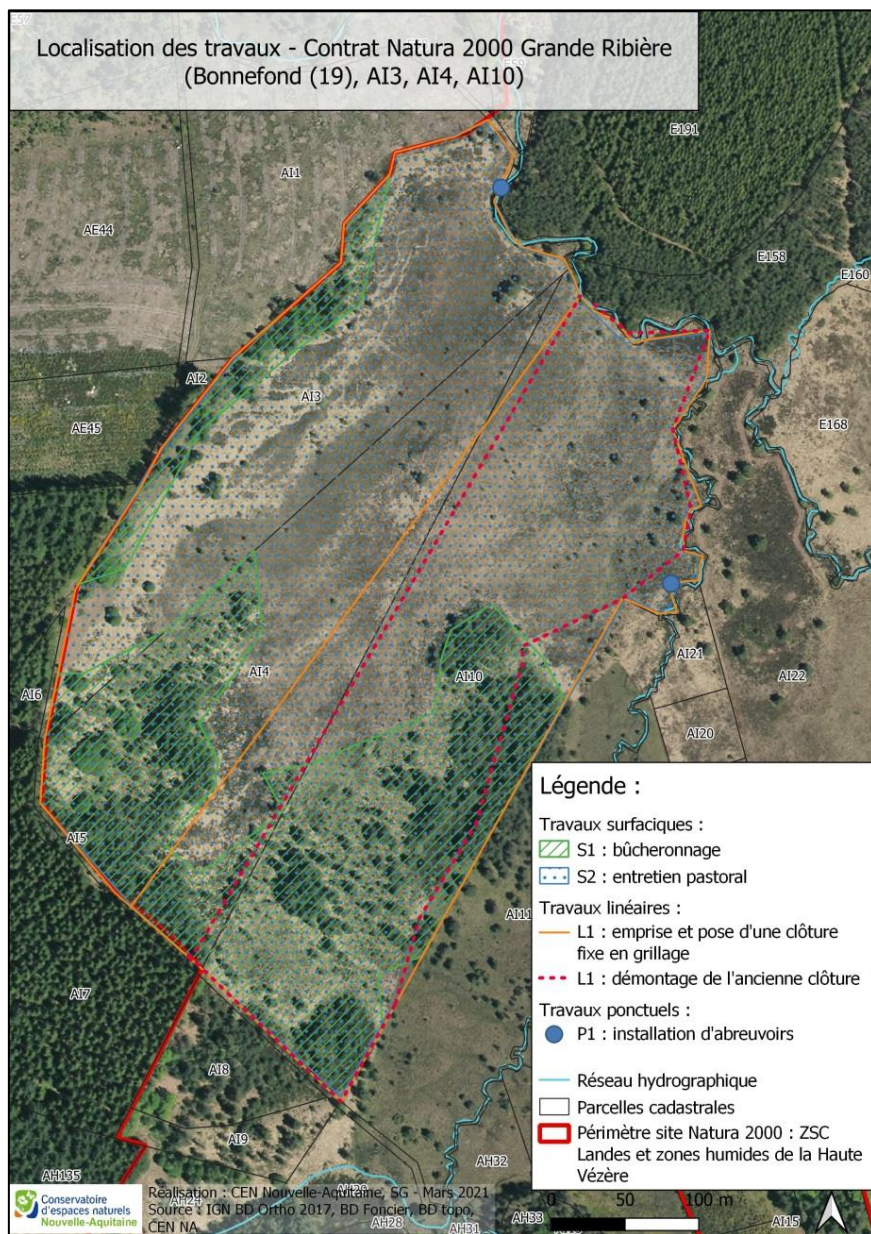
Année	Mesure	Nature des travaux	Quantité	Montant TTC (€)
10/2022	N03Pi	Pose de clôture et équipements liés au pâturage	3 380 ml	36 086,52 € (initial)
11/2022		Système d'abreuvement	2 u (au lieu de 4 initialement)	35 890,46 € (montant revu)
A partir de l'été 2023	N03Ri	Pâturage	11,2 ha	0 €
10/2022	N07P	Creusement de gouilles	2 u	2 160 €
Total				38 246, 52 € (initial) 38 050,46 € (montant revu)

- Contrat Natura 2000 ni agricole-ni forestier porté par le CEN NA : GRANDE RIBIERE

L'objectif de ce contrat est la restauration de cette tourbière actuellement en abandon pastoral, d'une taille d'environ 16 ha. La remise en pâturage de la tourbière permettra une consommation de la molinie et une remise en lumière de la banque de graines, permettant l'expression d'espèces végétales typiques. Le bûcheronnage de restauration des pins sylvestres permettra la réouverture du milieu.

Les habitats d'intérêt communautaire visés sont : les tourbières hautes actives (7110*), les tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle (7120) et les landes sèches européennes (4030).

Les travaux de bûcheronnage ont commencé à partir de septembre 2022, mais ne sont pas encore finis. Il est prévu que cette opération finisse d'ici le printemps 2023. A l'issue de ces travaux, la clôture pourra être mise en place.



Carte 8 : Localisation des travaux prévisionnels pour le contrat Natura 2000 à la Grande Ribière

Planning des travaux et plan de financement. Travaux non encore réalisés :

Année	Mesure	Nature des travaux	Quantité	Montant TTC (€)
Début septembre 2022	N01Pi	Bûcheronnage de restauration	6,4 ha	27 551, 49 € (Pas fini)
Automne 2023	N03Pi	Pose d'une clôture pour ovin	1 400 ml	23 830, 99 € (Non encore réalisé)
		Installation d'un abreuvoir	1 u	1 612, 25 € (Non encore réalisé)
A partir de l'été 2023/2024	N03Ri	Pâturage bovin	16,6 ha	0 €
Total				53 003, 73 €

- Contrat Natura 2000 ni agricole-ni forestier porté par un privé : COMBE PRUNDE

Ce contrat Natura 2000 vise la restauration de 5,3 ha d'habitats d'intérêt communautaire, via une phase de bûcheronnage de ligneux (opération hors contrat), puis mise en place de clôtures pour ovin, pour la réalisation de pâturage ovin. Ce contrat a été déposé conjointement avec la ZPS Plateau de Millevaches.

Les habitats d'intérêt communautaire concernés sont les tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle (7120), les landes sèches européennes (4030) et les formations herbeuses à *Nardus* (6230).

L'ensemble des actions prévues au contrat Natura 2000 ont été réalisées. Les actions ont été suivies par l'animateur Natura 2000 de la ZPS Plateau de Millevaches.

Recherche de pré-contrats Natura 2000 :

Cette année, à l'issue du démarchage prévu (voir partie 3)a), une propriétaire a répondu favorablement pour s'engager dans un contrat Natura 2000 ni agricole - ni forestier. Le contact avec cette propriétaire s'étant fait tardivement dans l'année de l'animation, le diagnostic des parcelles n'a pas encore été réalisé. Il sera réalisé lors de la prochaine période d'animation. Un pré-contrat Natura 2000 pourra être déposé lorsque ce sera possible.

ii) Contrats forestiers

Recherche de pré-contrat Natura 2000

Sur la base des résultats de l'enquête menée auprès des propriétaires forestiers (voir partie 3)a), il se trouve qu'un propriétaire est volontaire pour s'engager dans un contrat forestier. Cependant, au vu du contexte particulier autour de Natura 2000 en ce moment (transfert des compétences de la DDT vers la Région), il n'a pas été possible de déposer des pré-contrats et des contrats en cette début d'année. Ainsi, s'il est possible de déposer des contrats durant l'année 2023, l'animatrice reprendra contact avec ce propriétaire pour faire le nécessaire.

Il en est de même pour le propriétaire de la montagne de Bay qui avait exprimé sa volonté de déposer un contrat forestier sur ces parcelles : il sera recontacté en cas de possibilité de dépôt de contrats.

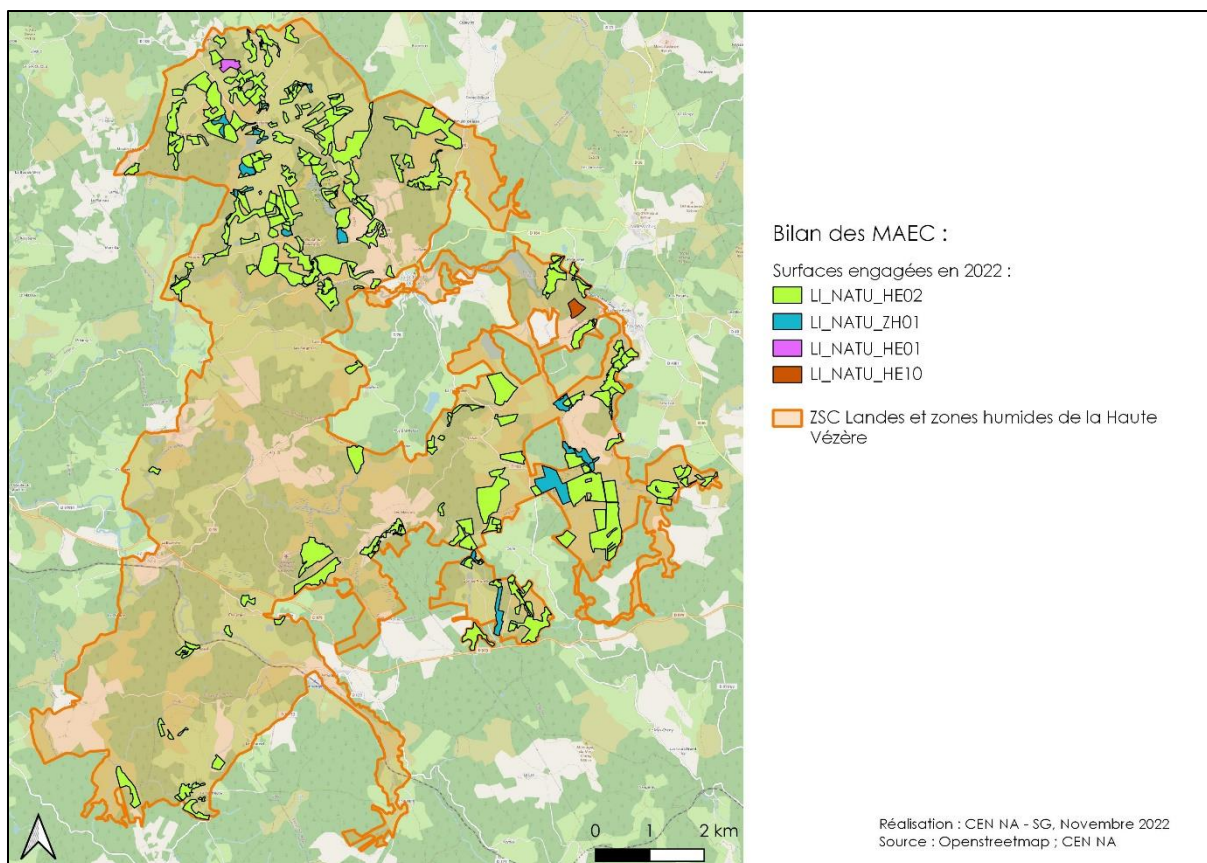
iii) Mesures agroenvironnementales et climatiques

Campagne 2022 :

La campagne des MAEC de 2022 correspondait à une reconduction des mesures de 2021, et des mesures de 2017.

Au total, 16 agriculteur·rice·s ont été contacté·e·s cette année pour la reconduction de leurs mesures pour 1 an.

En 2022, environ 1000 ha sont engagés en MAEC sur le site Natura 2000, c'est-à-dire environ 26 % de la surface agricole du site Natura 2000. A ce chiffre se rajoutent les surfaces des agriculteurs qui ont reconduit les mesures en 2021 sans pour autant contacter l'animatrice Natura 2000 et pour lesquels nous n'avons pas eu de retour.



Carte 9 : Localisation des MAEC en 2022

Campagne 2023 :

Tout au long de l'année, l'animatrice a participé à 3 réunions pour l'organisation du PAEC pour 2023, au PNR ML.

Lors des différents échanges avec les agriculteurs lors de l'année, leurs remarques et demandes pour les MAEC pour 2023 ont été notées pour être prises en compte l'année prochaine.

De plus, ayant reçu plusieurs sollicitations d'agriculteurs pour la nouvelle campagne MAEC, l'animatrice a déjà pris du temps pour répondre à leurs questions.

iv) Plan de gestion pastorale

En 2022, le plan de gestion pastorale de l'estive au Longeyroux du Groupement Pastoral des mille Sonnaillles a été rédigé par l'APML (Association pour le pastoralisme de la Montagne limousine). La partie de ce plan de gestion pastoral concernant les enjeux liés au site Natura 2000 a été rédigé par l'animatrice du site Natura 2000.

c) Animation des chartes Natura 2000

Lors des différentes rencontres avec les propriétaires, l'animatrice leur a proposé de s'engager dans la charte Natura 2000. Aucun des propriétaires n'a répondu favorablement à la proposition.

4) Incidences Natura 2000

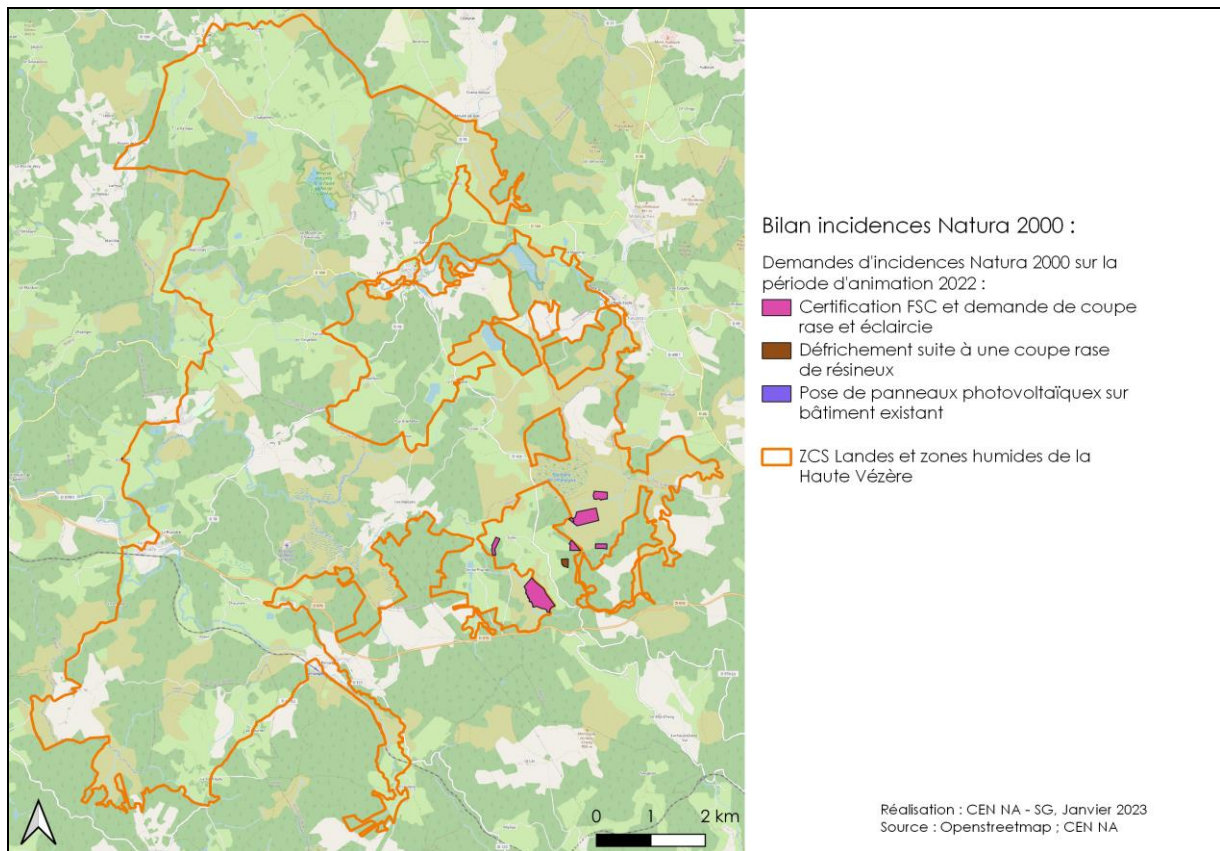
L'animatrice Natura 2000 a été sollicitée seulement 5 fois lors de cette année d'animation pour des incidences Natura 2000 (voir la Carte 10).

Type de projet	Liste des projets	Nombre de demandes	Réponse au porteur du projet
Forestier	Certification FSC et demande de coupe rase ou éclaircie	1	Recommandations pour ne pas impacter les HIC
	Défrichement suite à une coupe rase de résineux	1	Pas d'incidences
	Demande dans le cadre du plan de relance	1	Recommandations pour ne pas impacter le cours d'eau et la hêtraie
Agriculture	Consultation pour l'achat d'un broyeur dans le cadre de l'AAP Mécanisation en zone de montagne Limousin	1	Recommandation sur les dates d'interventions du broyeur
Urbanisme	Pose panneaux photovoltaïques sur toit de maison	1	Aucune incidence

Une carte des habitats d'intérêt communautaire a systématiquement été envoyée au porteur de projet, avec des explications sur les sensibilités des EIC et HIC. Une visite de terrain a été réalisée pour certaines demandes.

Pour les demandes liées aux aménagements forestiers, les recommandations apportées pour ne pas impacter les HIC consistent à ne pas boiser les landes et tourbières, à faire attention au ruissèlement de matière fine sur les pentes vers les HIC, à respecter les cours d'eau, à respecter les dates où ne pas intervenir en forêt pour la nidification des oiseaux, à conserver les hêtraies (HIC), etc.

L'animatrice avait aussi été contactée lors de la dernière période d'animation dans le cadre d'un projet de boisement dont certaines surfaces sont des habitats d'intérêt communautaire. Lors de cette année, il y a eu plusieurs échanges avec le porteur de projet. Il n'y a pas encore eu de réponse pour la demande de boisement.



Carte 10 : Localisation des demandes d'incidences Natura 2000 sur la période d'animation 2022

5) Sensibilisation et communication

a) Animations

Une animation à destination du grand public a été réalisée le 04/08/2022. La communication de cette sortie a été faite par le PNR ML via leur livret de programmation des animations.

Trois personnes ont été présentes et nous avons profité de cette sortie pour visiter les sites de Lissac et du Longeyroux. Les thèmes abordés étaient les différents types d'habitats d'intérêts communautaires. Les participants ont pu découvrir une grande variété de milieux lors de cette sortie : hêtraie, tourbière, landes, ...

b) Lettre d'information du site

Un bulletin de liaison a été rédigée par l'animatrice cette année, il s'agit de la 2^e édition de cette lettre (voir en Annexe 2).

Pour ce bulletin de liaison, il a été choisi de mettre en avant la réalisation d'un contrat Natura 2000, celui sur la lande « A la Vue » au Longeyroux. La lande se situant quasiment en face du parking du Longeyroux, sur un secteur un peu fréquenté, ce bulletin est aussi l'occasion d'expliquer les travaux qui y ont été menés.

Cette lettre d'information sera diffusée sur le site internet du PNR, et sera imprimée pour pouvoir être distribuée lors d'interventions et de rencontres avec le public. Elle a déjà été distribuée auprès des propriétaires rencontrés dans le cadre du démarchage.

c) Site internet

Comme il n'existait pas de site internet dédié au site Natura 2000, il a été fait le choix d'en créer un. Pour plus de simplicité, il s'agit seulement d'une page internet, hébergée sur le site internet du PNR ML. Cette page présente d'une part le site Natura 2000, et d'autre part permet d'accéder et de télécharger les documents liés au site : DOCOB, Charte, comptes rendus de COPIL et lettres d'information. Voir en Annexe 3 un visuel de la page internet.

d) Autres actions de sensibilisation et de communication

Un article a été publié sur le site internet du CEN NA pour communiquer sur les travaux réalisés sur la lande « A la Vue » dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Voir cet article en Annexe 4.

6) Suivis

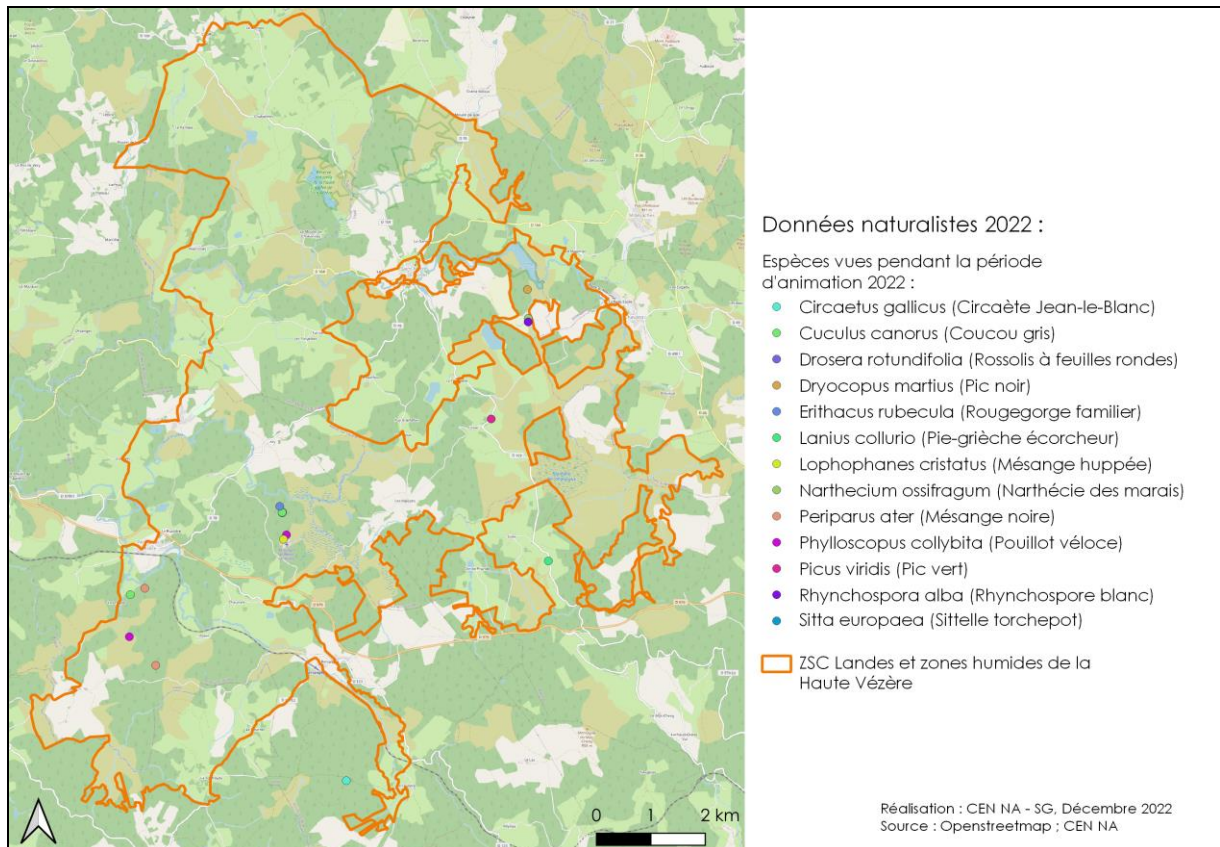
a) Prise de vues géo-référencées

Lors des différentes sorties de terrain, des photos géo-référencées ont été prises. Ces photos, au nombre de 247, permettent de constituer un panorama de paysages, habitats et espèces présents sur le site Natura 2000, des contrats Natura 2000 ayant lieu sur le site, et des différentes sorties de terrain réalisées. Ces photos pourront être utilisées pour illustrer des documents en rapport avec Natura 2000.

L'ensemble des photos et la couche SIG les localisant ont été remises au PNR ML avec les livrables.

b) Données naturalistes

Lors des sorties terrains dans le cadre de Natura 2000, en particulier pendant les visites de parcelles forestières et des incidences Natura 2000, quelques données naturalistes ont été récoltées. Ces données ont été saisies sur la plateforme Kollekt, logiciel développé par le CEN NA dont les données ont pour but de remonter au SINP.



Carte 11 : Données d'espèces saisies dans le cadre de l'animation Natura 2000 en 2022

c) Autres suivis

Pêche électrique d'inventaire :

L'animatrice Natura 2000 a participé à la pêche électrique d'inventaire réalisée sur la Bessade au Longeyroux, organisée par la Fédération de la Corrèze pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Recherche d'espèce d'intérêt communautaire :

Une journée de prospection sur l'espèce *Luronium natans* a été réalisée avec le Conservatoire botanique du Massif central.

Les stations historiques connues de l'espèce ont donc été prospectées (3 stations). L'espèce n'a été retrouvée que sur le cours d'eau en amont de l'étang des Oussines,

Mise en place de suivis des impacts des travaux des contrats Natura 2000 :

L'animatrice du site, accompagnée du CBN MC, a mis en place une placette permanente de suivi de la végétation, sur le parc de pâturage sur la lande « A la Vue » nouvellement créée avec un contrat Natura 2000. Cette placette, qui sera suivie un an sur deux, permettra de suivre l'évolution de la végétation en réponse au type de pâturage sur la lande. Après analyse des données, en fonction de l'évolution de la lande en réponse au pâturage, il sera possible d'adapter les modalités de pâturage si nécessaire.

Le signalement d'erreurs ou d'évolutions dans la description des habitats naturels du site :

Lors des diverses sorties sur le terrain, il a été noté les quelques erreurs vues sur la cartographie des habitats Natura 2000. Les erreurs ont été notées sur une couche SIG, remise au PNR ML comme livrable.

7) Bilan et comité de pilotage

a) Rédaction d'un rapport d'activité

Le présent rapport d'activité a été rédigé à la fin de la période d'animation, et sera transmis au PNR ML, avec l'ensemble des livrables demandés au cahier des charges, lors de la réunion de fin d'animation.

b) Préparation et animation d'un Comité de pilotage

Le COPIL du site Natura 2000 a eu lieu à Treignac le 01/12/2022. Il s'agissait d'une journée de COPIL de sites Natura 2000 dont le PNR est structure porteuse.

La présentation du COPIL s'est déroulée sur un support diaporama suivi d'une phase d'échanges avec les membres du COPIL. La présentation présentait l'ensemble des actions réalisées dans le cadre de l'animation Natura 2000 depuis le dernier COPIL datant du 06/01/2022.

Le compte rendu du COPIL a été rédigé par l'animatrice Natura 2000.

c) Bilan du temps d'animation

De manière synthétique, ce tableau de bord récapitule le temps prévisionnel et le temps réalisé par type d'action lors de l'année d'animation.

Type d'animation	Nombre de jours prévus	Nombres de jours réalisés
Réunions avec le maître d'ouvrage	6	5
Animation des contrats et charte Natura 2000	56	54
Incidences Natura 2000	8	6
Sensibilisation et communication	8	12
Suivis	7	7
Bilans et comité de pilotage	7	8
TOTAL :	92	92

Le nombre de jours total était adéquat pour réaliser l'ensemble des actions prévues au cahier des charges.

Annexes

Annexe 1 : Modèle de lettre de contact des propriétaires, pour un contrat forestier.

Annexe 2 : Lettre de liaison n°2 du site Natura 2000

Annexe 3 : Aperçue de la page internet du site Natura 2000.

Annexe 4 : Article sur le site internet du CEN NA sur le contrat Natura 2000 « A la Vue »

Annexe 1 : Modèle de lettre de contact des propriétaires, pour un contrat forestier.



Antenne Plateau de Millevaches
Le Bourg
19170 St-Merd-les-Oussines
Tél. 05 55 46 09 83

XXX XXXX
XXX XXX
XXX XXX

Saint-Merd-les-Oussines,
Le XXXX

Objet : L'intérêt écologique de votre forêt de hêtres à XX en Corrèze

Madame, Monsieur,

Vous êtes propriétaire de parcelles sur la commune de XX, en Corrèze : parcelle XX, d'une surface de XX ha. Située au cœur du plateau de Millevaches, cette parcelle présente de la forêt de hêtre, d'une grande richesse biologique.

En partenariat avec le Parc Naturel Régional de Millevaches, le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine contacte les propriétaires dont les parcelles revêtent un intérêt particulier pour la préservation de la diversité biologique. Votre parcelle présente de la hêtraie, qui est la forêt naturelle sur le plateau de Millevaches. Ce type de forêt est actuellement menacé par l'intensification de la gestion forestière sur le plateau, alors qu'il s'agit d'un type de forêt permettant un fort accueil de biodiversité, ce qui est d'autant plus vrai lorsqu'elle est mûre. L'intérêt de conserver les hêtraies et de les laisser vieillir est multiple : les vieux bois et les bois morts regorgent de cachettes et de ressources alimentaires pour la faune forestière qui y vit : oiseaux (pics, chouettes, sitelles), chauves-souris, insectes mangeurs de bois mort, etc.

Votre parcelle se situe au sein du site Natura 2000 des « Landes et zones humides de la Haute Vézère ». Le programme Natura 2000 encourage notamment la préservation des vieux arbres dans les hêtraies, grâce à des contrats Natura 2000 de maintien d'arbres sénescents sur pied. Un propriétaire peut alors s'engager à conserver des hêtres et des chênes matures sur ses propriétés pendant 30 ans, en échange de quoi il touche une contrepartie financière servant à compenser le prix de vente de l'arbre qu'il ne coupera pas.

Vos forêts revêtant d'une grande valeur environnementale, j'aurais vivement souhaité échanger avec vous sur ce sujet, afin de trouver une solution pour les préserver. Je vous propose une rencontre ou un appel téléphonique pour vous exposer plus précisément le fonctionnement de Natura 2000. N'hésitez pas à me contacter. J'ai joint à ce courrier une carte des parcelles concernées.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Sonia GUITTONNEAU

Animatrice du site Natura 2000

« Landes et zones humides de la Haute Vézère »

s.guittonneau@cen-na.org

05 55 46 09 83 / 07 49 69 35 83



Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine – 6 rue du Theil – 87510 Saint-Gence – Tél : 05 55 03 29 07 – Mail : siege@cen-na.org

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine est membre de la Fédération des Conservatoires


PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN
Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

n°2 - FÉVRIER 2023

Bulletin de liaison
HAUTE VÈZÈRE 'INFO
Site Natura 2000
"Landes et zones humides de la Haute Vézère"

Carte d'identité du site

Nom : « Landes et zones humides de la Haute Vézère »
Code : **FR7401105** Type : Z.S.C. (Zone Spéciale de Conservation)
Surface du site : **7707 ha** Région : **Nouvelle-Aquitaine** Département : **Corrèze**
Communes concernées : **Bonnefond, Chavanac, Meymac, Pérols-sur-Vézère, Saint-Merd-les-Oussines, Millevaches, Saint-Sulpice-les-Bois et Tarnac**



Édito

La création des sites Natura 2000 en Z.S.C. résulte de l'application de la directive « Habitats-Faune-Flore » datant de 1992. Ainsi les habitats naturels (ou semi-naturel) inscrits dans cette directive doivent être pris en compte pour être préservés. Des outils propres à Natura 2000 ont été définis, permettant de participer à la préservation de ces habitats et espèces. C'est par exemple le cas des contrats Natura 2000 qui, par le financement d'action de restauration et d'entretien d'espaces naturels, concourent à leur préservation.

Le bulletin de liaison précédent faisait le bilan de l'ensemble des actions contractuelles qui avaient été menées sur le site Natura 2000 depuis sa création (contrats et chartes). Ce bulletin-ci présente en détail un contrat Natura 2000 qui a été réalisé cette année sur le site, de sa conception à son résultat, en passant par sa mise en œuvre.


La structure animatrice,
le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine.



L'ACTU

- Le COPIL (Comité de pilotage) du site Natura 2000 s'est tenu le 1er décembre 2022.
- Le PNR Millevaches en Limousin est la structure porteuse du site
- L'animation du site est assurée par le CEN, Nouvelle-Aquitaine

Qu'est-ce qu'un contrat Natura 2000 ?

La préservation des milieux naturels visés par Natura 2000 peut se faire par la mise en place d'un contrat Natura 2000. Le contrat Natura 2000, outil central de la politique Natura 2000, permet la mise en œuvre d'actions de restauration ou d'entretien d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire, grâce à la prise en charge financière des travaux par l'Etat et par des fonds européens.



Un exemple de mise en œuvre d'un contrat Natura 2000 : la lande "A la Vue" au Longeyroux

La lande « A la Vue » est située sur la commune de Saint-Merd-les-Oussines, à proximité de la tourbière du Longeyroux. Cette lande a fait l'objet d'un contrat Natura 2000 en 2021 porté par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, visant sa préservation.

Pourquoi protéger les landes ?

La lande est caractérisée par la présence d'une végétation ligneuse basse, composée ici principalement de Callune. Elle se situe en général sur les versants des alvéoles tourbeuses. La surface en landes sur le plateau de Millevaches a nettement régressé depuis le début du XX^e siècle, à cause de l'abandon des pratiques pastorales ancestrales qui permettaient de les entretenir. Suite à leur abandon, elles ont pu être colonisées naturellement par des arbres ou les fougères, faire l'objet de plantation de résineux ou de transformation en prairie.

La « lande sèche européenne » est un habitat d'intérêt communautaire de Natura 2000. De par leur faible représentativité actuelle et les menaces auxquelles elles sont soumises, la préservation des landes est aujourd'hui essentielle.



Credit photo : F. Yvonne - CEN NA

Les actions réalisées sur cette lande

La lande « A la Vue » n'était plus pâturée depuis de nombreuses années, impliquant une évolution du milieu : des arbres étaient en train de s'installer et des fougères aigles commençaient à progresser sur la parcelle, menaçant la bonne conservation de la lande. En effet, les arbres et la fougère aigle tendent à prendre de plus en plus de place, au détriment de la lande. Le choix a donc été pris de réinstaller du pâturage ovin sur ces parcelles, via la création d'un parc de pâturage, afin de réaliser l'entretien de la lande avec l'action de pâturage des brebis.

Un contrat Natura 2000 a donc été déposé en 2021 ; il a permis la réalisation des travaux suivants pour un total d'environ 14 000 € :

- Opération de bûcheronnage sur les bordures de la parcelle ;
- Opération de gestion des fougères aigles : bande de décapage en bordure de parcelle et passage d'un cover-crop. Cette action sert à casser les rhizomes de la fougère en profondeur dans lesquels se trouvent ses réserves en nutriments et ainsi d'affaiblir la fougère aigle ;
- Installation d'une clôture pour brebis, créant un parc de pâturage d'environ 3 ha.



Opération de bûcheronnage



Opération de gestion de la fougère aigle



Vue du parc de pâturage créé

Des avantages multiples à ces actions

Lors de l'été 2022, ce parc de pâturage a été utilisé par les brebis du Groupement Pastoral des mille Sonnailles. La lande a donc connu, pour la première année à l'issue des travaux, un pâturage extensif permettant son entretien et son maintien pour les années à venir.

En contrepartie, le Groupement pastoral s'est vu confié un parc de pâturage, qu'il peut intégrer dans son activité d'élevage.

Par ailleurs, le Groupement pastoral des mille Sonnailles est un acteur essentiel de la conservation de la tourbière du Longeyroux, tourbière emblématique du plateau de Millevaches, puisque le pâturage itinérant de leurs 550 brebis environ, gardées par un berger, permet l'entretien sur plus de 90 ha de tourbières et de landes. Le parc nouvellement créé peut être utilisé pour délester le berger lorsqu'il a besoin de contenir les brebis. Ainsi, sur une échelle plus

large, l'établissement de ce parc de pâturage sert aussi à soutenir l'action des éleveur-euses et à faciliter le travail des bergers pour les inciter à continuer l'entretien du site du Longeyroux sur le long terme.

Des suivis pour s'assurer du bon état des landes

Pour s'assurer de la pertinence des travaux de restauration et de la bonne réalisation du pâturage, un suivi de la végétation a été mis en place avec le Conservatoire Botanique National du Massif Central. Des relevés de la flore seront effectués à intervalle d'une année sur deux. Les données analysées pourront montrer l'évolution du milieu favorablement ou non en fonction du type pâturage. Si nécessaire, il sera alors possible d'adapter les modalités de pâturage sur le parc pour mieux prendre en compte l'état de conservation de la lande.

Vous êtes propriétaire de landes ou de tourbières non entretenues ? Renseignez-vous auprès de l'animatrice Natura 2000 du site pour connaître les possibilités de restauration de vos espaces naturels via les contrats Natura 2000.

Besoin d'un renseignement ?

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'animatrice du site :

Sonia GUITTONNEAU (s.guittonneau@cen-na.org) au 05 55 76 09 83

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

7 rue de Bugeat, 19290 Saint-Merd-les-Oussines

www.pnr-millevaches.fr

Impression Spotplan sur papier PEFC
Crédit photos : Sonia Guittonneau (CEN NA), sauf mention contraire
Carte de situation CEN



Annexe 3 : Aperçue de la page internet du site Natura 2000.

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Accueil / Agir avec le Parc / Espaces naturels et Biodiversité / Les sites Natura 2000 / Z.S.C. Landes et Zones Humides de la Haute Vézère

Z.S.C. Landes et Zones Humides de la Haute Vézère

Fiche d'identité du site

Nom du site : **Zone Spéciale de Conservation (Z.S.C.) Landes et zones humides de la Haute Vézère**
 Surface : **7 707 hectares**
 Altitude : **de 720 à 934 mètres**
 Communes concernées, en Corrèze : **Bonnefond, Chavanac, Meymac, Millevaches, Pérols-sur-Vézère, Saint-Merd-les-Oussines, Saint-Sulpice-les-Bois, Tarnac**

Caractéristiques :

- **18 habitats d'intérêt communautaire**, représentant environ 3 000 ha
- **11 espèces d'intérêt communautaire**

Données complémentaires :

- Arrêté ministériel de désignation du site : 2009
- Validation du Document d'objectifs (en téléchargement) par arrêté préfectoral : 2012
- Charte N2000 du site Landes et zones humides de la Haute Vézère (en téléchargement)

Les Copil :

- COPIL du site Natura 2000 « Landes et zones humides de la Haute Vézère » du 06/01/2022 : télécharger la présentation et le compte-rendu

Les Lettres de liaison (à télécharger) :

- Lettre de liaison n°1 (février 2022)

© Ministère de la Transition Écologique et du Développement Durable
 Sources : OpenStreetMap, IGN, IGN, IGN, IGN

Z.S.C. Landes et Zones Humides de la Haute Vézère

Landes et zones humides de la Haute Vézère

Situé sur le plateau de Millevaches, le site Natura 2000 constitue le plus vaste ensemble de landes et tourbières de l'ex-région Limousin. Le site est localisé entièrement dans le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et il est en particulier inclus dans sa quasi-totalité dans le site Natura 2000 de la ZPS du Plateau de Millevaches.

La situation particulière du site, à la croisée d'un climat plutôt froid (de type océanique-montagnard) à forte pluviométrie (en moyenne 1500 mm/an), d'un sous-sol granitique et d'un relief composé de l'alternance de puys et de vallées, explique la présence des milieux naturels remarquables.

Les fonds plats entre les reliefs sont occupés par les tourbières caractéristiques du plateau de Millevaches, dont la formation a été favorisée par le fort apport en eau et le sol acide. Ces tourbières sont des **habitats d'intérêt communautaire** qui se forment par accumulation de matière organique non décomposée formant la tourbe.

En bordure de tourbières et sur les versants qui ne sont pas forestiers, des landes sèches sont présentes. Ces formations sont caractérisées par la présence de la Calluna. Les forêts de feuillus, en particulier des hêtraies, ne représentent qu'une petite partie des forêts, à la différence des plantations de conifères qui sont très présentes. **Ces hêtraies correspondent aux forêts matures et naturelles du territoire. Elles possèdent un fort potentiel de biodiversité,** en constituant des espaces de vie et d'accès à la nourriture pour de nombreuses espèces (insectes, oiseaux, chauves-souris, etc).

Le territoire est aussi parcouru par de nombreux cours d'eau, qui prennent leur source au sein du site Natura 2000.



Le secteur, avant le XXe siècle, était autrefois exclusivement agricole et voué au pâturage extensif ovin. Les milieux naturels de landes et de tourbières étaient ainsi utilisés pour l'élevage ovin et le taux de boisement était alors très faible.

Dès le début du 20e siècle, avec l'abandon des pratiques agricoles dû à un exode rural important et à cause d'une politique de boisement efficace, une inversion paysagère a eu lieu : de nombreuses surfaces qui étaient jusqu'alors des landes sont boisées ou transformées en prairie et les terrains les plus difficiles pour l'agriculture subissent un abandon pastoral.

Actuellement, le site est partagé globalement entre la forêt résineuse et l'élevage extensif de bovins. La forêt,

essentiellement artificielle, est issue de plantations souvent récentes d'épicéa et de douglas principalement. Les plantations sont majoritairement mono-spécifiques et menées en futaie régulière et ne favorisent pas l'installation d'espèces patrimoniales. Pour les milieux ouverts de tourbières, de landes et de pelouses, l'abandon pastoral est particulièrement néfaste pour leur conservation. Les landes, en absence de pâturage extensif, ont tendance à évoluer (la callune atteint un état sénescent) et à se refermer, par l'installation de bas ligneux et de la fougère aigle. Les tourbières, quant à elles, voient rapidement la molinie bleue (une graminée formant des touradons) dominer le milieu et empêcher les autres espèces de tourbière de s'exprimer.



Les hêtraies sont actuellement peu présentes sur le territoire, car étant peu productive en bois commercialisable, elles ont parfois été converties en plantation de résineux ou défrichées.

Pour éviter la perte progressive des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire, le site Natura 2000 a pour objectifs de les préserver et de les restaurer. Depuis la création du site, de nombreuses surfaces abandonnées par le pâturage ont fait l'objet de projets de restauration grâce à la réalisation de contrats Natura 2000, permettant la remise en pâturage. Des hêtraies ont bénéficié de contrats Natura 2000 forestiers, lors desquels les propriétaires se sont engagés à maintenir les hêtres et chênes de gros diamètre et de ne pas les exploiter. Cette action favorise la présence de bois sénescents voire de bois mort en forêt, bénéfiques aux espèces vivant dans ces vieux arbres et s'y nourrissant.

L'animation Natura 2000 continue afin de restaurer de nouveaux secteurs.

Travaux de restauration de landes sèches dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (19)

Accueil / Actualités, Travaux / Travaux de restauration de landes sèches dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (19)

< Précédent Suivant >

Rechercher...



Articles récents

- > Consultation d'entreprises : Fourniture de 25 nichoirs à Chouette Chevêche à Rochefort (Charente-Maritime)
- > Mars à Octobre 2022 – RNR du Tercis (40)
- > Concours photo 2022 – La vallée de la Renaudie, Charente
- > 5 années d'action sur le bassin versant de la Benaize et ses affluents (87)
- > Sécheresse, étiage... le CEN à la rencontre d'agriculteurs soucieux

Un contrat Natura 2000 visant la restauration de landes sèches sur le site Natura 2000 « Landes et zones humides de la Haute Vézère » a débuté en février. Deux sites en propriété du CEN NA sont concernés par ce contrat.

– La lande « A la Vue », à Saint-Merd-les-Oussines :

L'objectif est de la restauration et l'entretien de la lande par réouverture et remise en pâturage ovin sur une surface totale de 3,7 ha. Une opération de bûcheronnage a eu lieu, puis une clôture pour les brebis a été mise en place. Dans le même temps, une opération de la gestion de la fougère par décapage superficiel du sol et par travail du sol s'est déroulée. Cette action vise la destruction des rhizomes de fougère dans le sol afin qu'elle ne repousse pas les années suivantes.

– La lande de Chabannes à Tarnac :

Sur une surface de 7,8 ha, la lande sèche à callune sera restaurée par fauche avec export, pour permettre le rajeunissement de la lande afin d'assurer sa pérennité et un retour en bon état de conservation. Ensuite, une clôture pour les ovins sera mise en place, qui permettra la réalisation d'un pâturage d'entretien de la lande sèche.

Les actions ont été financées dans le cadre d'un contrat Natura 2000 par le FEADER et l'Etat.



4 mars 2022 | Actualités, Travaux